



Demande d'admission en section sportive Handball pour l'année scolaire 2023 – 2024

▪ **RENSEIGNEMENTS**

Nom de l'élève :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Collège ou école actuel :

Niveau de classe actuel :

Classe demandée à la rentrée:

Êtes-vous licencié dans un club ?

Si oui lequel :

▪ **AUTORISATION PARENTALE (pour les élèves non scolarisés au collège)**

Je soussigné(e) M. Mme,.....

- autorise mon enfant..... à participer aux épreuves de sélection pour la section sportive handball du collège Gérard PHILIPPE qui se dérouleront le :

Mercredi 19 avril 2023 de 13h à 15h au gymnase de la Poterne de Massy

Fait àle2023.

Signature des parents

▪ **OBJECTIFS DE LA SECTION SPORTIVE HANDBALL**

Développer et améliorer les capacités « handballistiques » des élèves
Exiger des comportements exemplaires au collège
Former à l'arbitrage, au rôle d'éducateur
Préparer à la compétition : l'AS du collège le mercredi et le week-end au club

▪ **ORGANISATION**

L'activité se déroulera sur le terrain de handball du gymnase de la Poterne
Les vestiaires du gymnase de la Poterne seront utilisés.

▪ **RECRUTEMENT**

Une journée de sélection se déroulera :

- **Mercredi 19 avril de 13h à 15h au gymnase de la Poterne à Massy.**

Au programme : Tests physiques, manipulation de balle, situation de match.

Une liste principale d'élèves sera établie à partir de ces tests et soumise à acceptation des dossiers scolaires. Une liste complémentaire sera prévue par la commission de sélection.

▪ **FONCTIONNEMENT (sous réserve de changements)**

Chaque élève aura 3h d'entraînement par semaine répartis en 2 séances. La 1^{ère} séance sera de 2h hebdomadaires et aura lieu le lundi de 8h15 à 10h10. La 2^{ème} séance sera le jeudi de 15h30 à 17h20 en quinzaine.

Les élèves sont invités à se licenciés au club de Massy MEHB (club support de la section)
L'emploi du temps de leur classe sera adapté en fonction.

▪ **CHARTRE D'ENGAGEMENT**

Les élèves appartenant à la section sportive du collège devront avoir une attitude irréprochable au cours des entraînements de handball mais aussi dans les autres activités scolaires ou non de la semaine.

Pour tout comportement répréhensible, l'élève sera exclu de cette section temporairement ou définitivement de la section.

Les élèves s'engagent à participer aux entraînements et aux compétitions de l'AS du mercredi après-midi tout au long de l'année scolaire (1 fois toutes les 4 semaines environ) ainsi qu'au cross départemental (une fois dans l'année).

▪ **MODALITES D'INSCRIPTIONS**

Fournir les bulletins scolaires trimestriels pour les élèves extérieurs au collège.

Les parents auront signé l'autorisation fournie par l'établissement et accepté l'inscription de leur(s) enfant(s).

Important : pour les élèves hors secteur du collège, une demande de dérogation doit être demandée auprès de la DASEN.

▪ **FRAIS FINANCIERS**

Les élèves devront prendre la licence UNSS du collège pour participer aux compétitions mais aussi aux activités du mercredi après-midi (facultatif).

REGLEMENT SECTION SPORTIVE HANDBALL DU **COLLEGE GERARD PHILIPPE**

L'admission en section sportive se fait par le biais de tests physiques et après examen du dossier scolaire de l'élève ; l'un étant aussi important que l'autre.

1. L'élève inscrit en section sportive, l'est pour une année scolaire. Il se doit d'être assidu et de participer aux entraînements de la section qui figurent sur son emploi du temps.
2. L'élève inscrit en section sportive doit obligatoirement être inscrit à l'association sportive de l'établissement et se doit d'être assidu et de participer très régulièrement aux entraînements (tous les mercredis après-midi) et aux compétitions (environ un par mois). Il doit également participer au cross départemental.
3. L'élève doit se donner les moyens de réussir sa scolarité. En cas de résultats scolaires insuffisants, un certain nombre de mesures seront mises en place (aide aux devoirs, heures de retenues afin que l'élève se mette à jour et fasse son travail au collège ...) afin d'aider l'élève à améliorer ses résultats.
4. L'élève doit avoir un comportement irréprochable tant dans l'établissement que lors des compétitions UNSS.
5. L'élève déjà inscrit en section sportive et souhaitant en faire de nouveau partie l'année suivante devra passer les tests annuels. Aucune dérogation à ce sujet ne sera accordée.
6. Tout élève inscrit en section sportive et pratiquant déjà le handball en club, devra obligatoirement continuer. Chaque semaine, il devra obligatoirement participer à 1 entraînement du club (au moins) ainsi qu'au match du week-end.
7. Tout manquement à l'une des règles énoncées ci-dessus entraînera une sanction voir une exclusion définitive de la section sportive.
8. **Il est impossible de s'inscrire en section sportive et de suivre un enseignement optionnel supplémentaire (bilangue...)**

.....
Je soussigné (e) déclare avoir pris connaissances des informations mentionnées ci-dessus.

Signature :

BILAN SCOLAIRE (en Primaire ou hors Gérard Philipe)

Nom et prénom(s) de l'élève :

École :

A- COMPORTEMENT DANS L'ECOLE

1) Fréquentation, assiduité scolaire :

- **Les années précédentes :**
- **Depuis la rentrée :**
- **Motifs des absences le plus fréquemment évoqués :**
- **L'élève arrive-t-il souvent en retard ?**

2) Comportement dans la classe

- **Comment l'élève se comporte-t-il à l'égard des autres élèves ?**
- **Comment l'élève se comporte-t-il à l'égard de son enseignant et des autres adultes présents dans l'école ?**
- **Est-il habituellement turbulent, actif, calme, apathique, émotif, timide, anxieux ... ?**

B- RELATIONS AVEC LA FAMILLE

- Communication avec l'école (nature et préciser) :

- Suivi du travail scolaire (intérêt, exigences ...) :

C- ATTITUDES A L'EGARD DU TRAVAIL SCOLAIRE

Bilan établi par l'équipe éducative le